

HISTOIRE DU PATRIMOINE DE POUILLAT

n° 1



Pouillat au début du XXe siècle

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Pouillat a décidé de créer régulièrement un petit topo sur un sujet précis de notre patrimoine.

Le n° 1 est consacré à l'origine de Pouillat et à son blason.

Pouillat, avec une superficie de 623 ha, situé à une altitude comprise entre 360 m et 768 m au Mont Nivigne (point culminant du Revermont) est à la limite du département du Jura avec Montfleur à l'Est et Bourcia à l'Ouest. La commune a un hameau : Dalles que l'on retrouve dans les archives sous la forme de Dala ; et jusqu'au début du XXe siècle une maison était habitée en Carta.

Le nom de Pouillat serait gallo-romain, avec pour origine le nom d'un certain Pollus qui avait une villa ; d'ailleurs des débris de tuiles et de poteries furent découverts dans les champs autour de l'église. Mais le nom de Pouillat pourrait venir de « pouille », souvent utilisé pour les villages situés dans les parages de marais, comme au Nord de Pouillat en limite du Jura. Pouillat s'est appelé autrefois Pollia, et en latin Polliacus. Pouillat dans sa forme actuelle est assez récente. Les habitants de Pouillat s'appellent les Pouillatis.

En 1191 la commune faisait parti de la seigneurie de Montfleur en Franche Comté jusqu'à la Révolution (avec Dalles, Dancia, Barésia, Ponts des Vents et St-Pierre).

Au Moyen-Age existaient le Petit Pouillat et le Grand Pouillat. Le 1^{er} a complètement disparu vers le XVI^e siècle, seule est restée l'église. L'autre est venu s'installer plus près de Montfleur, la ville forte, siège de la seigneurie, des halles et des foires (4 par an) et surtout du four banal que les habitants de Pouillat étaient contraints d'utiliser, par tous les temps et en toute saison par un mauvais chemin dénivélé.

En 1568 six familles résidaient encore vers l'église et durent abandonner pour raison d'insécurité due aux guerres.

En 1612, rattachement de la Bresse et du Revermont au Royaume de France.

En 1678 par le traité de Nimègue la Franche-Comté est rattachée à la France, les bornes frontières de Chavannes et Montfleur n'ont donc plus lieu d'être. Il reste une borne milliaire sur la RD 42 à La Serra.

Le département de l'Ain, officiellement créé en 1790 reçoit de la Franche-Comté (Jura) Coligny, la Ville s/s Chamoux, Salavre, Dinger, Chavannes, Corcelles, Seilla, Rosy, Chauvissiat le Petit et le Grand, Dalles, Pouillat, Germagnat, La Serra.

L'Ain redonne au Jura les villages d'Aromas, Burigna, Ceffia, Cessia, Chaléa, Chavagna, Coisia, Cornod, L'Hopital, Montdidier, Poisoux, St Jean d'Etreux, St Martin de Vaugrineuse, Thoirette et Villette. Pouillat est alors intégré au canton de Chavannes, puis à celui de Treffort en l'an VII.

.../...